

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Mare Nostrum

Société Anonyme

au capital de 757 496,80 euros

9, avenue de Constantine

38100 Grenoble

Exercice clos le 31 décembre 2022

Grant Thornton

Commissaire aux comptes

29, rue du Pont

92200 Neuilly-sur-Seine

Youxta Audit

Commissaire aux comptes

5/7, avenue de Poumeyrol

69300 Caluire-et-Cuire

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

MARE NOSTRUM

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'Assemblée générale de la société Mare Nostrum,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Mare Nostrum relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Evénements postérieurs à la clôture » de l'annexe aux comptes consolidés qui présente les hypothèses qui sous-tendent le principe de continuité d'exploitation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Le principe d'évaluation des écarts d'acquisition est exposé dans la note 1.6.2 « Regroupements d'entreprise et écarts d'acquisition » et la note 11 « Immobilisations incorporelles » de l'annexe. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent les valeurs recouvrables, notamment à revoir l'actualisation des flux futurs de trésorerie attendus des unités génératrices de trésorerie, à contrôler la cohérence des hypothèses retenues et à vérifier que les notes aux états financiers donnent une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société² à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Neuilly-sur-Seine et Caluire-et-Cuire, le 17 mai 2023

Les commissaires aux comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International

Youxta Audit



Laurent Bouby
Associé

Geoffroy Joly
Associé

GROUPE MARE NOSTRUM

COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2022

Sommaire

ETATS DE SYNTHESE.....	4
COMPTE DE RESULTAT.....	4
BILAN ACTIF.....	5
BILAN PASSIF.....	6
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES.....	7
TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE.....	8
ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES.....	9
PARTIE 1 - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES.....	9
1.1.Faits marquants.....	9
1.2.Présentation des comptes en normes françaises.....	9
1.3.Application des méthodes de référence.....	10
1.4.Estimations et jugements comptables déterminants.....	10
1.5.Méthodes de consolidation.....	10
1.6.Principes comptables et méthodes d'évaluation.....	10
PARTIE 2 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION.....	18
PARTIE 3 - NOTES SUR LES POSTES DU COMPTE DE RESULTAT.....	21
Note 1 - Chiffre d'affaires.....	21
Note 2 - Autres produits d'exploitation.....	23
Note 3 - Autres charges et charges externes.....	24
Note 4 - Charges de personnel.....	24
Note 5 - Dotations aux amortissements et provisions.....	25
Note 6 - Résultat financier.....	25
Note 7 - Résultat exceptionnel.....	26
Note 8 - Impôts.....	26
Note 9 – Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence.....	27
Note 10 – Résultat par action et résultat dilué par action.....	27
PARTIE 4 - NOTES SUR LES POSTES DU BILAN.....	28
Note 11 - Immobilisations incorporelles.....	28
Note 12 - Immobilisations corporelles.....	31
Note 13 - Immobilisations financières.....	32
Note 14 – Titres mis en équivalence.....	33
Note 15 - Clients et comptes rattachés.....	33
Note 16 - Autres créances et comptes de régularisation.....	34
Note 17 - Provisions pour risques et charges.....	35
Note 18 - Emprunts et dettes financières.....	36
Note 19 – Fournisseurs, autres dettes et comptes de régularisation.....	39
PARTIE 5 - NOTES SUR LE TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE.....	39
Note 20 – Variation du besoin en fonds de roulement.....	39
Note 21 – Flux liés aux investissements.....	40

PARTIE 6 – AUTRES INFORMATIONS	40
Société consolidante	40
Parties liées.....	40
Rémunération des dirigeants	41
Engagements hors bilan	41
Evènements postérieurs à la clôture.....	42

ETATS DE SYNTHESE

COMPTE DE RESULTAT

<i>(en milliers d'euros)</i>		31/12/2022	31/12/2021
Chiffre d'affaires	<i>Note 1</i>	172 222	155 590
Autres produits d'exploitation	<i>Note 2</i>	6 961	6 924
Achats consommés		-5 038	-3 742
Autres charges externes	<i>Note 3</i>	-40 639	-35 082
Impôts et taxes		-3 460	-3 013
Charges de personnel	<i>Note 4</i>	-126 835	-115 787
Dotation aux amortissements et provisions	<i>Note 5</i>	-1 675	-1 575
Autres charges		-2 000	-2 125
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		-465	1 189
Dotation aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		0	0
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		-465	1 189
Résultat sur opérations en commun		0	0
Charges et produits financiers	<i>Note 6</i>	-448	-500
Charges et produits exceptionnels	<i>Note 7</i>	-96	-852
Impôt sur les résultats	<i>Note 8</i>	-700	-37
Résultat Net des entreprises intégrées		-1 709	-200
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	<i>Note 9</i>	9	18
Résultat Net de l'ensemble consolidé		-1 700	-182
Intérêts minoritaires		419	354
RESULTAT NET (part du Groupe)		-2 120	-536
Résultat par action (en euros)	<i>Note 10</i>	<0,28>	<0,07>
Résultat dilué par action (en euros)	<i>Note 10</i>	<0,28>	<0,07>

BILAN ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>		31/12/2022	31/12/2021
Immobilisations incorporelles	<i>Note 11</i>	18 712	17 161
<i>Dont écarts d'acquisition</i>	<i>Note 11</i>	14 303	13 029
Immobilisations corporelles	<i>Note 12</i>	1 618	1 494
Immobilisations financières	<i>Note 13</i>	3 192	3 387
Titres mis en Equivalence	<i>Note 14</i>	29	32
Actif immobilisé		23 550	22 075
Stocks et en-cours		56	91
Clients et comptes rattachés	<i>Note 15</i>	25 295	23 878
Autres créances et régularisation	<i>Note 16</i>	24 182	20 063
Valeurs Mobilières de Placement	<i>Note 18</i>	2 516	1 758
Disponibilités	<i>Note 18</i>	9 523	12 670
Actif circulant		61 572	58 460
TOTAL ACTIF		85 122	80 535

BILAN PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
Capitaux propres		
Capital	757	757
Primes	12 305	12 305
Réserves et résultat consolidés	-4 866	-2 544
Autres	-92	-34
Capitaux propres groupe	8 104	10 485
Intérêts minoritaires	1 723	1 650
Capitaux propres	9 827	12 135
Provisions pour risques et charges	759	508
Emprunts obligataires	1 000	1 000
Emprunts et dettes financières	29 034	27 252
Fournisseurs	9 230	8 187
Autres dettes et comptes de régularisation	35 273	31 454
Dettes	74 537	67 893
TOTAL PASSIF	85 122	80 535

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capital	Primes Emission	Réserves et RAN	Ecart de conversion	Résultat Groupe	CAPITAUX GROUPE	CAPITAUX MINO- RITAIRES
Capitaux propres 31/12/2020	757	12 305	3 627	16	-5 584	11 121	1 340
Affectation du résultat au 31/12/2020			-5 584		5 584	0	-80
Variation de capital						0	0
Ecart de change				-49		-49	-6
Autres variations			-51			-51	42
Résultat au 31/12/2021					-536	-536	354
Capitaux 31/12/2021	757	12 305	-2 008	-34	-536	10 485	1 650

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capital	Primes Emission	Réserves et RAN	Ecart de conversion	Résultat Groupe	CAPITAUX GROUPE	CAPITAUX MINO- RITAIRES
Capitaux propres 31/12/2021	757	12 305	-2 008	-34	-536	10 485	1 650
Affectation du résultat au 31/12/2021			-550		536	-13	-404
Variation de capital						0	7
Ecart de change				-59		-59	-5
Autres variations			-189			-189	56
Résultat au 31/12/2022					-2 120	-2 120	419
Capitaux 31/12/2022	757	12 305	-2 746	-92	-2 120	8 104	1 723

Catégories de titres	Nombre	Valeur nominale (en €)
Actions composant le capital social au début de l'exercice	7 574 968	0,1
Actions composant le capital en fin d'exercice	7 574 968	0,1

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

<i>(en milliers d'euros)</i>		31/12/2021
Résultat net	-1 700	-182
Résultat des sociétés mises en équivalence	-9	-18
Dotations et reprises	1 395	1 027
Amortissement des écarts d'acquisition	0	0
Variation impôts différés	29	-438
Plus ou moins-values de cession	-66	71
QP de subvention virée en Résultat	0	0
Autres éléments	-80	0
Capacité d'autofinancement	-432	460
Variation du besoin en fonds de roulement <i>Note 20</i>	418	1 520
Flux de trésorerie liés à l'activité	-14	1 980
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles <i>Note 21</i>	-1 770	-1 789
Variation d'immobilisations financières	-833	44
Cessions d'immobilisations incorporelles & corporelles	41	24
Cessions de titres sociétés consolidées	10	7
Incidence des variations de périmètre <i>Note 21</i>	-197	-115
Variation des dettes sur immobilisations	-82	-599
Flux liés aux investissements	-2 830	-2 427
Augmentation de capital	0	0
Augmentation de capital minoritaires	7	0
Dividendes versés aux actionnaires	0	0
Dividendes versés aux minoritaires	-405	-80
Augmentation des dettes financières	-2	1 853
Remboursement des dettes financières	-3 258	-1 748
Variation des intérêts courus	51	4
Variation des comptes courants	-925	-318
Flux liés aux opérations de financement	-4 532	-289
Incidence des variations de devises	-5	-3
Autres flux sans incidence sur la trésorerie	6	
Variation de la trésorerie	-7 375	-738
Trésorerie à l'ouverture <i>Note 18</i>	9 153	9 891
Trésorerie à la clôture <i>Note 18</i>	1 778	9 153
Variation de la trésorerie	-7 375	-738

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

Partie 1 - Principes et méthodes comptables

Les états financiers consolidés établis en normes françaises de MARE NOSTRUM, à la clôture, sont constitués du bilan, du compte de résultat, du tableau des flux de trésorerie, du tableau de variation des capitaux propres et de la présente annexe.

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont exposées ci-après. Ces méthodes ont été appliquées de façon permanente aux clôtures de l'exercice actuel et du précédent et reposent sur le principe de continuité d'exploitation. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1.1. Faits marquants

Prise de participation

Le 4 mars 2022, Mare Nostrum a pris une participation de 76% au capital de l'Agence Unique pour un montant de 427 K€, autofinancés.

ELP06 a été constituée en octobre 2022 avec un capital de 10 000 €. Ce même mois, Mare Nostrum a acquis 50% de cette société pour 5 000 €.

Renforts de participation

Sur l'exercice 2022, Mare Nostrum a renforcé sa participation au capital des sociétés 2I 040, 2I 090, AC 050, AC 080, AC 090, AC 100, AC 190, AC 200, AC 210, AC 230, EI 020, INALVEA, MARE NOSTRUM ILE DE FRANCE, NRH 31, NRH 75, TRIDENTT 200 et TRIDENTT 220. Ces renforts ont été permis par le rachat d'intérêts minoritaires pour un montant de 856 K€, autofinancés.

Mare Nostrum a également renforcé sa participation au capital des sociétés 2I 040, M010 et PLATINIUM, par le biais d'augmentations de capital, pour un montant de 2 561 K€ autofinancés.

La société 2ID a renforcé sa participation au capital de la société 2I 030 par le biais d'une augmentation de capital pour un montant de 73 K€, autofinancés.

Autres variations de périmètre

ALTROS TALENTS a été constituée en novembre 2022 avec un capital de 10 000 €, dont 94% ont été souscrits par ALTROS SERVICES.

Désormais détenue à 100%, MN IDF a été absorbée par Mare Nostrum lors d'une fusion du 31/12/2022 avec un effet rétroactif comptable et fiscal au 01/01/2022.

1.2. Présentation des comptes en normes françaises

Les comptes consolidés sont établis en conformité avec les normes comptables françaises édictées par le règlement ANC n° 2020-01 du 9 octobre 2020.

Les comptes consolidés sont réalisés à partir des comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2022.

1.3. Application des méthodes de référence

La société a utilisé l'ensemble des méthodes de référence prévues par le règlement ANC n° 2020-01 pour l'établissement des comptes consolidés dès lors qu'elles étaient applicables ou significatives.

Les contrats de location financement du Groupe concernant quasi exclusivement des véhicules. La valeur de ces derniers a été jugée non significative. Ainsi, lesdits contrats n'ont pas été retraités.

Ont également été jugés non significatifs les frais de constitution, de transformation ou de premiers établissements.

1.4. Estimations et jugements comptables déterminants

La préparation des états financiers conformément au règlement ANC n°2020-01 nécessite de retenir certaines estimations et hypothèses qui peuvent affecter la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, de produits et charges, ainsi que des informations données dans l'annexe.

Les estimations et les jugements, qui sont continuellement mis à jour, sont fondés sur les informations historiques et sur d'autres facteurs, notamment les anticipations d'événements futurs jugées raisonnables au vu des circonstances et de la situation économique actuelle.

En fonction de l'évolution de ces hypothèses, les éléments figurant dans les futurs états financiers pourraient être différents des estimations actuelles.

Dans le cadre de l'élaboration de ces comptes consolidés, les principaux jugements effectués par la Direction ainsi que les principales hypothèses retenues sont :

- Le suivi des écarts d'acquisition
- L'estimation des provisions pour risques et charges
- La reconnaissance des actifs d'impôts différés
- L'estimation des produits à recevoir liés aux dépenses de formation engagées.

1.5. Méthodes de consolidation

Les états financiers regroupent, par la méthode de l'intégration globale, les comptes de toutes les sociétés dans lesquelles MARE NOSTRUM exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif.

Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par la méthode de l'intégration proportionnelle. Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires.

Les sociétés dans lesquelles MARE NOSTRUM exerce une influence notable sont consolidées par la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est présumée lorsque l'entreprise consolidante dispose, directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de cette entreprise.

1.6. Principes comptables et méthodes d'évaluation

1.6.1. Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Les opérations réalisées entre des filiales consolidées sont éliminées en totalité, ainsi que les créances et dettes qui en résultent. De même, les résultats internes au Groupe (résultats de cession et dividendes internes, provisions sur filiales, marges incluses dans les stocks) sont éliminés du résultat.

L'élimination des profits et des pertes entre deux sociétés en intégration globale est pratiquée en totalité, puis répartie entre les intérêts du groupe et les intérêts minoritaires dans l'entreprise ayant réalisé le résultat. Les opérations entre une entreprise en intégration globale et une entreprise en

intégration proportionnelle sont éliminées au pourcentage d'intégration de l'entreprise contrôlée conjointement.

Les gains découlant des transactions avec les entreprises mises en équivalence sont éliminés par la contrepartie des titres mis en équivalence à concurrence des parts d'intérêt du Groupe dans l'entreprise.

1.6.2. Regroupements d'entreprises et écarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en utilisant la méthode de l'acquisition. Cette méthode implique la comptabilisation des actifs identifiables, des passifs identifiables et des passifs éventuels pris en charge lors d'un regroupement d'entreprises à leur juste valeur à la date d'acquisition.

A l'occasion de la première consolidation des filiales et participations du Groupe, il est procédé, dans un délai d'un an suivant l'exercice d'acquisition, à l'évaluation de l'ensemble des éléments identifiables acquis.

Postérieurement à leur affectation, l'ensemble des écarts d'évaluation suit les règles comptables propres à leur nature.

L'écart constaté entre le coût d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la quote-part d'intérêt du Groupe dans l'évaluation à la juste valeur des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition constitue l'écart d'acquisition.

Ils sont considérés comme ayant une durée non limitée et font l'objet d'un test de valeur par unité génératrice de trésorerie chaque année et plus s'il existe des indices de perte de valeur. Les unités génératrices de trésorerie correspondent aux activités exercées par le Groupe : Intérim, Recrutement, Formation et Portage.

La valeur d'utilité estimée par la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés est déterminée selon les principes suivants :

- Les flux de trésorerie (avant impôt) sont issus de projections à moyen terme (5 ans) élaborés par le Groupe
- Le taux d'actualisation est déterminé en incluant des hypothèses de taux d'intérêt et de risque répondant à la définition du coût moyen pondéré du capital ; ce taux est un taux après impôts appliqué à des flux de trésorerie après impôts (11,2% au 31/12/2022)
- La valeur terminale est calculée par actualisation à l'infini du flux de trésorerie normatif, déterminé sur la base d'un taux de croissance perpétuelle (1,5% au 31/12/2022)
- La progression du chiffre d'affaires retenue est en accord avec l'organisation et les investissements actuels. Elle ne tient donc compte que des restructurations qui seraient déjà engagées à la date des tests et se base sur les investissements de renouvellement et non sur ceux de croissance.

Si la valeur actuelle devient inférieure à la valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à sa valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Les écarts d'acquisition négatifs correspondent généralement soit à une acquisition effectuée dans des conditions avantageuses soit à une rentabilité insuffisante de l'entreprise acquise. Ils sont comptabilisés en provisions pour risques et charges.

1.6.3. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles sont de différentes natures :

- des logiciels, sites Internet, créations d'extranets...
- des frais de constitution amortis sur une durée de 5 ans selon le mode linéaire,
- des marques achetées (non amorties) : la société est titulaire d'un droit légal (droit de propriété industrielle). L'acquisition de ce droit constitue en principe une présomption de contrôle suffisante dans la mesure où il est opposable aux tiers et peut ainsi leur restreindre l'accès aux avantages générés par l'élément. Les marques acquises sont ainsi comptabilisées en immobilisations pour leur coût d'acquisition. Ces marques ne sont pas amortissables, la durée de consommation des avantages économiques n'étant pas limitée à l'acquisition. Les marques sont valorisées au coût d'achat et font l'objet d'un test de dépréciation en cas d'indice de perte de valeur,
- des frais de recherche et développement. Les frais de développement peuvent être comptabilisés à l'actif s'ils se rapportent à des projets nettement individualisés, ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale - ou de viabilité économique pour les projets de développement pluriannuels associatifs. Ceci implique de respecter l'ensemble des critères suivants :
 - la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
 - l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
 - la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
 - la capacité de l'immobilisation incorporelle à générer des avantages économiques futurs probables. L'entité doit démontrer, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité ;
 - la disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ; et,
 - la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les méthodes et durées d'amortissements utilisées pour les immobilisations incorporelles sont les suivantes :

Nature des biens immobilisés	Mode	Durée
Frais de constitution	Linéaire	5 ans
Frais de recherche et développement	Linéaire	3 à 5 ans
Concessions et droits similaires	Linéaire	3 ans
Marques	Non amortissables	
Autres immobilisations incorporelles	Linéaire	3 à 4 ans

1.6.4. Immobilisations corporelles

Les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition ou de production diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilisation différentes, ils sont enregistrés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes. Les amortissements sont comptabilisés en charge selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation estimée pour chaque composant.

Lorsque des événements ou des situations nouvelles donnent lieu à des indices de pertes de valeur, des tests de dépréciation sont effectués. La valeur nette comptable de l'actif est alors comparée à sa valeur recouvrable. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de ces actifs, une dépréciation est comptabilisée.

Les immobilisations corporelles sont de différentes natures :

- installations techniques
- installations générales et agencements : notamment liés à l'aménagement des agences.
- matériels de transport
- matériels informatiques : essentiellement des ordinateurs, imprimantes.
- mobilier : notamment du mobilier de bureau nécessaire à l'aménagement des agences.

Les méthodes et durées d'amortissements utilisées pour les immobilisations corporelles sont les suivantes :

Nature des biens immobilisés	Mode	Durée
Installations techniques	Linéaire	3 à 8 ans
Installations et agencements divers	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 8 ans

1.6.5. Immobilisations financières

Les actifs financiers figurent au bilan à leur coût d'acquisition diminué des éventuelles pertes de valeur.

Les immobilisations financières sont constituées de :

- prêts au personnel,
- l'effort construction pour certaines sociétés ayant opté pour l'activation,
- dépôts et cautionnements,
- fonds de garantie (liés à l'organisme d'affacturage et aux sociétés de cautions financières),
- titres des sociétés non consolidées (ces titres sont détaillés dans la **Note 13**).

Lorsque la valeur d'inventaire des titres de participation non consolidés s'avère inférieure à la valeur brute comptable, il est constitué, à concurrence de la différence relevée, une provision pour dépréciation. La valeur d'inventaire des titres de participation correspond à leur valeur d'usage pour la Société ; elle est déterminée par rapport à sa quote-part dans les capitaux propres des entreprises concernées, éventuellement corrigée pour tenir compte des perspectives de développement et de résultat.

Les titres mis en équivalence sont décrits dans la **Note 14**.

1.6.6. Clients et comptes rattachés

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, déduction faite des provisions pour dépréciation.

Une provision pour dépréciation des créances clients est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction.

Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur et une défaillance ou un défaut de paiement constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance.

Les taux de dépréciation appliqués sont :

- 100 % en cas de Liquidation Judiciaire
- 80 % en cas de Redressement Judiciaire
- 50 % en cas de Procédure de Sauvegarde ou Litige avéré

L'application de ces règles est complétée par une revue au cas par cas, pouvant donner lieu à des dépréciations complémentaires, des créances des clients n'étant pas dans l'une des catégories ci-dessus énoncées.

Le montant de la provision est comptabilisé au compte de résultat en dotations aux provisions.

MARE NOSTRUM a par ailleurs souscrit une assurance-crédit qui couvre une partie des risques d'impayés et peut permettre au Groupe d'être indemnisé en cas de non-paiement de ses créances commerciales issues de son activité travail temporaire. Lorsqu'une nouvelle créance douteuse est transférée à l'assurance-crédit, elle est enregistrée en perte irrécouvrable dès lors que l'assurance indemnise la société. Tant que l'assurance n'a pas confirmé sa prise en charge, une provision pour dépréciation est constatée.

Pour certains clients, le Groupe a recours à l'affacturage. Le montant des créances cédées à l'organisme vient en diminution de l'actif.

Le coût du recours aux organismes d'affacturage présente deux volets :

- Une commission est versée à l'organisme d'affacturage. Cette commission a pour assiette les montants décaissés sur les lignes mises à disposition par l'organisme d'affacturage. Le montant de cette commission est de 296 K€ au 31 décembre 2022 (comptabilisée en charges externes d'exploitation) ;
- Des intérêts sont également payés à l'organisme d'affacturage et sont fonction du délai de paiement des factures (comptabilisés en charges financières).

Par ailleurs, le factor constitue un fonds de garantie comptabilisé en immobilisations financières à l'actif de la société.

1.6.7. Disponibilités et valeurs mobilières de placement

La rubrique « Disponibilités » comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les autres placements à court terme très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois et les découverts bancaires. Les découverts bancaires figurent au passif du bilan, dans les « emprunts et dettes financières ».

Les « valeurs mobilières de placement » sont évaluées à leur coût historique.

1.6.8. Cash-pooling

Il existe une convention de cash-pooling au sein du Groupe dont la société centralisatrice est la Société MARE NOSTRUM. Les disponibilités ou concours bancaires courants qui participent à cette centralisation de trésorerie (de type physique indirecte) sont isolés au bilan, par convention comptable, dans les comptes courants appropriés. Dans les comptes consolidés, ces comptes courants et les intérêts afférents sont éliminés afin de présenter une position de trésorerie du Groupe en montant net.

1.6.9. Emprunts

Les passifs financiers comprennent les emprunts et autres dettes porteuses d'intérêts.

Les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'émission d'un passif sont étalés linéairement sur la durée du passif concerné.

Obligations convertibles émises le 11 juin 2019 au bénéfice du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes.

En date du 7 juin 2019, le Conseil d'Administration de la Société agissant dans le cadre de la délégation de compétence accordée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 janvier 2019, a décidé l'émission de 1.000.000 obligations convertibles en actions (les « OCA ») au profit d'un établissement bancaire.

Le 11 juin 2019, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a souscrit un emprunt obligataire convertible de 1M€ pour une durée de 7 années et à un taux d'intérêt annuel de 5%.

125.000 OC de 8€ chacune ont alors été émises et sont convertibles à raison d'1 action pour 1 obligation dans les cas suivants :

- demande par l'un des partenaires financiers de Mare Nostrum dans le cadre d'un besoin de renforcement des fonds propres de la société ;
- toute opération juridique portant sur le capital de Mare Nostrum et faisant perdre au concert des associés fondateurs sa qualité d'actionnaire disposant du plus grand nombre d'actions (directe ou indirecte) de Mare Nostrum.

Les OC non converties à leur échéance bénéficieront d'une prime de non-conversion, qui est provisionnée.

Souscription de Prêts Garantis par l'Etat (PGE)

Dans le contexte de crise sanitaire liée à la Covid 19, MARE NOSTRUM a souscrit 13 M€ de PGE sur 2020 en deux tranches (7 M€ au 1^{er} semestre, 6 M€ au second semestre).

Par ailleurs, sa filiale AT Patrimoine a souscrit 1,1 M€ de PGE au 1^{er} semestre 2021.

1.6.10. Provisions pour risques et charges

Une provision pour risques et charges est comptabilisée si :

- le Groupe a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé, existant indépendamment d'actions futures du Groupe,
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation,
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

1.6.11. Engagements de retraites et assimilés

Les engagements de retraite sont évalués en application de la recommandation ANC n°2013-02.

Le Groupe est tenu de verser une indemnité lors du départ à la retraite d'un salarié (régime à prestations définies). L'indemnité versée est un multiple du salaire mensuel de fin de carrière. Le nombre de mois dépend de l'ancienneté du salarié dans le Groupe au moment de son départ à la retraite, de la convention collective et du statut du salarié. Les droits ont été calculés sur une base linéaire entre la date à laquelle les services rendus par les membres du personnel ont commencé à générer des droits à prestation en vertu du régime (date d'entrée dans le Groupe) et la date à laquelle les services supplémentaires rendus par les membres du personnel ne généreront pas un montant significatif de droit à prestations supplémentaires en vertu du régime (soit la date de départ en retraite).

L'estimation des engagements prend en compte la probabilité pour un salarié d'être vivant dans l'entreprise à la date de son départ à la retraite. Elle est pondérée par un taux d'actualisation financier qui varie chaque année et qui est publié.

D'autre part, l'étude actuarielle est réalisée à partir de paramètres économiques, sociaux et techniques propres aux entités consolidées. Ces paramètres sont les suivants au 31 décembre 2022 :

Taux de progression des salaires =	2%
Age de départ à la retraite =	67 ans pour les cadres et 65 ans pour les non-cadres
Taux de rotation des salariés =	1% pour les cadres et 2% pour les non-cadres
Table de mortalité utilisée =	TV 88/90
Taux d'actualisation financier =	3,77%
Le départ intervient à l'initiative du salarié.	

Ils étaient les suivants au 31 décembre 2021 :

Taux de progression des salaires =	2%
Age de départ à la retraite =	67 ans pour les cadres et 65 ans pour les non-cadres
Taux de rotation des salariés =	1% pour les cadres et 2% pour les non-cadres
Table de mortalité utilisée =	TV 88/90
Taux d'actualisation financier =	0,98%
Le départ intervient à l'initiative du salarié.	

1.6.12. Impôts différés

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable pour les différences temporaires existantes entre les bases comptables et les bases fiscales des actifs et des passifs consolidés (à l'exception des écarts d'acquisition et des participations dans les filiales). Ils sont calculés en appliquant le dernier taux d'impôt voté ou quasiment voté applicable à la période de reversement attendue.

Les effets dus aux changements des taux d'impôt s'inscrivent en compte de résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est annoncé.

Les actifs d'impôts différés relatifs aux déficits fiscaux reportables ne sont comptabilisés que dans la mesure où ils peuvent être imputables sur des différences temporaires taxables ou sur des bénéfices fiscaux futurs. L'imputation sur les bénéfices fiscaux futurs est prise en compte lorsqu'il existe une probabilité suffisante de réalisation ou de recouvrement évaluée à partir d'éléments prévisionnels disponibles validés par la direction du Groupe. En pratique, les prévisions sont retenues, par prudence, sur une durée de quatre ans.

Les impôts différés ont été évalués aux taux d'impôts nationaux dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé. Le taux retenu est de 25%.

1.6.13. Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le Groupe est spécialisé dans les métiers des ressources humaines, du BTP, de l'industrie, du transport, de la logistique et des services. Ceci s'articule autour de plusieurs activités :

- Une activité de travail temporaire, réunissant 10 marques (AL&CO, Tridentt Travail Temporaire, illico intérim, Ceres, E-Interim Solutions, Aer'ness Intérim, Celtic Travail Temporaire, Altitude Facilities, Grands Travaux Facilities, Infinity Interim)
 - Une activité de recrutement : Neptune RH (réseau de cabinet de conseil en recrutement présent en France, au Portugal, en Pologne et en Roumanie), et LINKEYS (application de recrutement basé sur la cooptation)
 - Une activité de formation articulée autour de plusieurs marques : Platinum CQFT, Contact D Pro, Focs Consult et AT Patrimoine
 - Une activité de portage salarial (Altros) et d'accompagnement à la mobilité professionnelle (GO Mobilité)
 - Une activité de prestations de services RH incluant une plateforme *back-office* destinée aux ETT des secteurs médical et médico-social (Inalvea Développement, UNI'TT), ainsi qu'un acteur de la prestation de services intervenant notamment dans le domaine de la culture (L'Agence Unique)
 - Des activités annexes : activités des sociétés holdings
-

L'ensemble du chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, net de rabais, remises et ristournes, de la TVA et des autres taxes.

Les prestations de services sont comptabilisées au moment où le service est rendu. Les ventes de produits sont comptabilisées lors de la livraison et du transfert du titre de propriété.

1.6.14. Contrats de location financement

Les contrats de location financement de la société n'ont pas été jugés significatifs et n'ont donc pas été retraités.

1.6.15. Conversion des filiales en devise

Comme préconisé par le règlement ANC n° 2020-01, les modes de conversion des comptes des filiales étrangères ont été appliqués selon le caractère autonome ou non des filiales concernées :

Selon la méthode du cours historique si l'entreprise est non autonome,
Selon la méthode du cours de clôture si l'entreprise est autonome.

Les filiales concernées sont les sociétés roumaines NEPTUNE RH ROUMANIE et ACVILA, et la société suisse LINKEYS.

1.6.16. Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

Si la prise en compte, pour le calcul du résultat par action, des instruments donnant droit au capital de façon différée, génère un effet anti-dilutif, ces instruments ne sont pas pris en compte.

1.6.17. Information sectorielle

Une répartition du chiffre d'affaires par métier est opérée selon les axes suivants :

- Intérim,
- Recrutement,
- Formation,
- Portage salarial,
- Prestations de services RH & Autres

La répartition du chiffre d'affaires par zones géographiques s'effectue sur la base de la destination du chiffre d'affaires.

1.6.18. Distinction résultat courant / résultat exceptionnel

Le résultat courant enregistre les produits et charges relatifs à l'activité courante de l'entreprise.

Les éléments non récurrents des activités ordinaires sont portés en résultat courant. Il s'agit notamment des éléments suivants :

- Dotations et reprises d'amortissements,
- Dotations et reprises de dépréciation des créances.

Les éléments exceptionnels, hors activités ordinaires, constituent le résultat exceptionnel.

Partie 2 - Périmètre de consolidation

A la clôture, le périmètre de consolidation se présente comme suit :

Société	Type	31/12/2022			31/12/2021		
		% Intérêt	% Contrôle	Méthode	% Intérêt	% Contrôle	Méthode
MARE NOSTRUM	Société mère						
2I 010	Société opérationnelle	83,51	88	IG	83,51	88	IG
2I 020	Société opérationnelle	87,39	90,91	IG	87,39	90,91	IG
2I 030	Société opérationnelle	91,95	96,89	IG	89,21	94	IG
2I 040	Société opérationnelle	100	100	IG	94	94	IG
2I 050	Société opérationnelle	72,12	76	IG	72,12	76	IG
2I 060	Société opérationnelle	76	76	IG	76	76	IG
2I 070	Société opérationnelle	94	94	IG	94	94	IG
2I 080	Société opérationnelle	72,43	76	IG	72,43	76	IG
2I 090	Société opérationnelle	94	94	IG	76	76	IG
2ID	Société holding	94,9	94,9	IG	94,9	94,9	IG
2IP	Société opérationnelle	89,2	93,99	IG	89,2	93,99	IG
AC 020	Société opérationnelle	80	80	IG	80	80	IG
AC 030	Société opérationnelle	94,9	94,9	IG	94,9	94,9	IG
AC 040	Société opérationnelle	94,9	94,9	IG	94,9	94,9	IG
AC 050	Société opérationnelle	94	94	IG	80	80	IG
AC 060	Société opérationnelle	80	80	IG	80	80	IG
AC 070	Société opérationnelle	94,9	94,9	IG	94,9	94,9	IG
AC 080	Société opérationnelle	100	100	IG	94,9	94,9	IG
AC 090	Société opérationnelle	100	100	IG	94,9	94,9	IG
AC 100	Société opérationnelle	100	100	IG	94,9	94,9	IG
AC 110	Société opérationnelle	94,9	94,9	IG	94,9	94,9	IG
AC 120	Société opérationnelle	94,9	94,9	IG	94,9	94,9	IG
AC 130	Société opérationnelle	75,84	75,84	IG	94,9	94,9	IG
AC 140	Société opérationnelle	94	94	IG	94	94	IG
AC 150	Société opérationnelle	94	94	IG	94	94	IG
AC 160	Société opérationnelle	94	94	IG	94	94	IG
AC 170	Société opérationnelle	94	94	IG	94	94	IG
AC 180	Société opérationnelle	76	76	IG	76	76	IG
AC 190	Société opérationnelle	94	94	IG	76	76	IG
AC 200	Société opérationnelle	94	94	IG	76	76	IG
AC 210	Société opérationnelle	94	94	IG	76	76	IG
AC 220	Société opérationnelle	76	76	IG	76	76	IG
AC 230	Société opérationnelle	94	94	IG	76	76	IG
ACVILA	Société opérationnelle	51	51	IG	51	51	IG
ALTITUDE FACILITIES EVENT	Société opérationnelle	99,21	99,21	IG	99,21	99,21	IG
ALTROS INGENIERIE	Société opérationnelle	70	100	IG	70	100	IG
ALTROS IT	Société opérationnelle	65,8	94	IG	65,8	94	IG
ALTROS MANAGEMENT	Société opérationnelle	65,8	94	IG	65,8	94	IG
ALTROS	Société opérationnelle	70	100	IG	70	100	IG
ALTROS SERVICES	Société opérationnelle	70	70	IG	70	70	IG

MARE NOSTRUM - Comptes consolidés au 31 décembre 2022

ALTROS TALENTS	Société opérationnelle	65,8	94	IG	Non applicable		
ARCADIA AURA	Société opérationnelle	94	94	IG	94	94	IG
ARCADIA BFC	Société opérationnelle	94	94	IG	94	94	IG
AT PATRIMOINE	Société opérationnelle	89,99	89,99	IG	89,99	89,99	IG
C010	Société opérationnelle	76	76	IG	76	76	IG
C020	Société opérationnelle	76	76	IG	76	76	IG
C030	Société opérationnelle	76	76	IG	76	76	IG
C040	Société opérationnelle	76	76	IG	76	76	IG
CELTIC INTERIM	Société opérationnelle	83,7	99,89	IG	74,54	99,89	IG
CONTACT D PRO	Société opérationnelle	40	40	MEE	40	40	MEE
DOMINO ACTIO GRENOBLE	Société opérationnelle	26,34	26,34	IP	49	49	IP
DOMINO ACTIO SUD OUEST	Société opérationnelle	49	49	IP	49	49	IP
EI 020	Société opérationnelle	88,8	88,8	IG	76	76	IG
E-INTERIM SOLUTIONS	Société opérationnelle	84	84	IG	84	84	IG
ELP06	Société opérationnelle	50	50	IG	Non applicable		
FOCS CONSULT	Société opérationnelle	76	76	IG	76	76	IG
GO MOBILITE	Société opérationnelle	70	70	IG	70	70	IG
IMNFA	Société opérationnelle	94	94	IG	94	94	IG
INALVEA DEVELOPPEMENT	Société opérationnelle	59	59	IG	50	50	IG
L'AGENCE UNIQUE	Société opérationnelle	76	76	IG	Non applicable		
LINKEYS	Société opérationnelle	90,84	89,86	IG	90,84	89,86	IG
LINKEYS FRANCE	Société opérationnelle	90,84	100	IG	90,84	100	IG
M010	Société opérationnelle	83,79	83,79	IG	74,62	74,62	IG
MAG 020	Société opérationnelle	94	94	IG	94	94	IG
MN DEVELOPPEMENT	Société opérationnelle	94	94	IG	100	100	IG
MARE NOSTRUM IDF	Société holding	Non applicable			90	90	IG
NEPTUNE RH	Société opérationnelle	89,99	89,99	IG	89,99	89,99	IG
NEW GEST	Société opérationnelle	94	94	IG	94	94	IG
NRH 010	Société opérationnelle	94	94	IG	94	94	IG
NRH 020	Société opérationnelle	76	76	IG	76	76	IG
NRH 030	Société opérationnelle	94	94	IG	100	100	IG
NRH 31	Société opérationnelle	76,01	76,01	IG	46,37	46,37	IG
NRH 69	Société opérationnelle	76	76	IG	76	76	IG
NRH 75	Société opérationnelle	76,01	76,01	IG	60,3	67	IG
NRH APT	Société opérationnelle	76	76	IG	76	76	IG
NRH ROUMANIE	Société opérationnelle	51	51	IG	51	51	IG
PLATINIUM	Société opérationnelle	99,61	99,61	IG	98,22	98,22	IG
SILLAGE	Société opérationnelle	70	100	IG	70	100	IG
TERRA NOSTRA DEVELOPPEMENT	Société opérationnelle	94	94	IG	100	100	IG
TRIDENTT 050	Société opérationnelle	76	76	IG	76	76	IG
TRIDENTT 070	Société opérationnelle	94	94	IG	94	94	IG
TRIDENTT 080	Société opérationnelle	94	94	IG	94	94	IG
TRIDENTT 090	Société opérationnelle	100	100	IG	100	100	IG
TRIDENTT 100	Société opérationnelle	94	94	IG	94	94	IG
TRIDENTT 110	Société opérationnelle	94	94	IG	94	94	IG
TRIDENTT 120	Société opérationnelle	77,08	77,08	IG	77,08	77,08	IG
TRIDENTT 140	Société opérationnelle	94	94	IG	94	94	IG

TRIDENTT 150	Société opérationnelle	94	94	IG	94	94	IG
TRIDENTT 160	Société opérationnelle	94	94	IG	94	94	IG
TRIDENTT 170	Société opérationnelle	84	84	IG	84	84	IG
TRIDENTT 180	Société opérationnelle	94,9	94,9	IG	94,9	94,9	IG
TRIDENTT 190	Société opérationnelle	94	94	IG	94	94	IG
TRIDENTT 200	Société opérationnelle	94	94	IG	76	76	IG
TRIDENTT 220	Société opérationnelle	94	94	IG	76	76	IG
TRIDENTT 230	Société opérationnelle	76	76	IG	76	76	IG
TRIDENTT 240	Société opérationnelle	94	94	IG	94	94	IG
TRIDENTT 250	Société opérationnelle	76	76	IG	76	76	IG
TRIDENTT 260	Société opérationnelle	76	76	IG	76	76	IG
TRIDENTT 270	Société opérationnelle	76	76	IG	76	76	IG
TRIDENTT SAVOIE INTERIM	Société opérationnelle	93,41	93,41	IG	93,41	93,41	IG
TRIDENTT SECOND OEUVRE	Société opérationnelle	83,35	83,35	IG	83,35	83,35	IG
UNI'TT	Société opérationnelle	50	50	IG	50	50	IG

Nota Bene :

2022 :

- MARE NOSTRUM a :
 - o Augmenté sa participation dans :
 - 2I 040, et a désormais un pourcentage d'intérêts de 100%
 - 2I 090, et a désormais un pourcentage d'intérêts de 94%
 - AC 050, et a désormais un pourcentage d'intérêts de 94%
 - AC 080, et a désormais un pourcentage d'intérêts de 100%
 - AC 090, et a désormais un pourcentage d'intérêts de 100%
 - AC 100, et a désormais un pourcentage d'intérêts de 100%
 - AC 190, et a désormais un pourcentage d'intérêts de 94%
 - AC 200, et a désormais un pourcentage d'intérêts de 94%
 - AC 210, et a désormais un pourcentage d'intérêts de 94%
 - AC 230, et a désormais un pourcentage d'intérêts de 94%
 - EI 020, et a désormais un pourcentage d'intérêts de 88,80%
 - INALVEA DEVELOPPEMENT, et a désormais un pourcentage d'intérêts de 59%
 - M010, et a désormais un pourcentage d'intérêts de 83,79% (ainsi, le pourcentage d'intérêts du groupe dans CELTIC INTERIM se trouve également augmenté, et est désormais de 83,70%)
 - NRH 31, et a désormais un pourcentage d'intérêts de 76,01%
 - NRH 75, et a désormais un pourcentage d'intérêts de 76,01%
 - PLATINIUM, et a désormais un pourcentage d'intérêts de 99,61%
 - TRIDENTT 200, et a désormais un pourcentage d'intérêts de 94%
 - TRIDENTT 220, et a désormais un pourcentage d'intérêts de 94%
 - o Acquis des titres de :
 - ELP06, et en détient désormais 50%
 - L'AGENCE UNIQUE, et en détient désormais 76%
 - o Diminué sa participation dans :
 - AC 130, et a désormais un pourcentage d'intérêts de 75,84%
 - DOMINO ACTIO GRENOBLE, et a désormais un pourcentage d'intérêts de 26,34%
 - MN DEVELOPPEMENT, et a désormais un pourcentage d'intérêts de 94%
 - NRH 030, et a désormais un pourcentage d'intérêts de 94%
 - TERRA NOSTRA DEVELOPPEMENT, et a désormais un pourcentage d'intérêts de 94%
 - o Absorbé MARE NOSTRUM ILE DE FRANCE au 1^{er} janvier 2022, après avoir acquis les 10% d'intérêts minoritaires.

- 2ID a augmenté sa participation dans 2I 030, et le groupe a désormais un pourcentage d'intérêts de 91,95%.
- ALTROS SERVICE a participé à la création de ALTROS TALENTS, et le groupe en détient un pourcentage d'intérêts de 65,80%.

2021 :

- MARE NOSTRUM a :
 - Augmenté sa participation dans :
 - LINKEYS, et a désormais un pourcentage d'intérêts de 90,84%
 - PLATINIUM, et a désormais un pourcentage d'intérêts de 98,22%
 - TRIDENTT 170, et a désormais un pourcentage d'intérêts de 84%
 - Diminué sa participation dans :
 - ARCADIA AURA, et a désormais un pourcentage d'intérêts de 94%
 - NEPTUNE RH, et a désormais un pourcentage d'intérêts de 89,99%
 - Participé à la création de :
 - ARCADIA BFC, à hauteur de 94%
 - IMNFA, à hauteur de 94%
 - Acquis des titres de :
 - UNI'TT, et en détient désormais 50%
- ALTITUDE FACILITIES EVENT a absorbé AF020 au 1^{er} janvier 2021.

Partie 3 - Notes sur les postes du compte de résultat

Note 1 - Chiffre d'affaires

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
Vente de marchandises	333	513
Production vendue biens	0	0
Production vendue services	170 971	154 579
Produits des activités annexes	918	499
Chiffre d'affaires	172 222	155 590

Le Chiffre d'Affaires annuel de 172,2 M€ est en croissance de 11% par rapport à 2021, confirmant la tendance positive constatée sur le 1^{er} semestre.

La répartition du chiffre d'affaires par métier est la suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
Travail Temporaire	147 824	134 764
Recrutement	2 298	1 975
Formation	9 202	7 794
Portage & Mobilité	8 914	8 495
Prestations de services RH & Autres	3 983	2 561
Chiffre d'affaires	172 222	155 590

L'activité Travail Temporaire (86% du CA Groupe) en croissance de +9,6%, surperforme le secteur qui progresse de +8,4% sur la même période. Conformément à sa stratégie de diversification, l'Industrie, l'Agroalimentaire et le Transport/Logistique représentent désormais 22% du CA de la division. Le segment BTP continue de porter la division (68% du CA Travail Temporaire) notamment suite au démarrage des Grands chantiers TGV Lyon-Turin et Canal Seine-Nord.

Le doublement du chiffre d'affaires lié aux Centres de Formation d'Apprentis (CFA) et la très bonne activité d'AT Patrimoine (+19% à 7,2 M€) sur l'année, permettent au pôle Formation (5% du CA Groupe) de poursuivre sa progression avec un chiffre d'affaires de 9,2 M€ en croissance de +18% par rapport à 2021.

L'activité Portage Salarial (5% du CA Groupe) s'établit pour sa part à 8,9 M€ sur l'année soit une amélioration de +4% par rapport à l'an passé et dépasse ainsi son plus haut niveau historique (+2% par rapport à 2019).

La division Prestations de services RH contribue désormais pour 2% au CA du Groupe et enregistre sur l'année 2022 une nette progression de son activité à 4 M€ (+55%) grâce à l'intégration réussie des activités d'Uni'TT et de l'Agence Unique. À périmètre comparable, la croissance organique demeure solide à +12,7% pour un chiffre d'affaires de 2,9 M€ notamment porté par l'accompagnement à la mobilité (logement) de personnels détachés.

Quant à la division Recrutement, elle s'élève à 2,3 M€ sur l'année 2022 et enregistre une croissance de 16% comparée à 2021, tirée par les régions de Lyon et Toulouse où la demande a plus fortement progressé.

Le chiffre d'affaires par zone géographique se présentait ainsi :

Libellé	31/12/2022	France	Europe (hors France)	Reste du monde
Ventes de marchandises	333	333	0	0
Production vendue Services	170 971	168 709	1 345	917
Produits des act. annexes	918	857	6	55
Chiffre d'affaires	172 222	169 899	1 351	972

Libellé	31/12/2021	France	Europe (hors France)	Reste du monde
Ventes de marchandises	513	513	0	0
Production vendue Services	154 579	153 315	828	436
Produits des act. annexes	499	487	1	11
Chiffre d'affaires	155 590	154 415	829	447

Une partie du chiffre d'affaires de la société ALTROS est générée au Moyen-Orient.

Note 2 - Autres produits d'exploitation

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
Production stockée	0	0
Production immobilisée	301	624
Subventions d'exploitation	415	368
Reprises amortissements et provisions	585	537
Transferts de charges	5 122	3 892
Autres produits	538	1 504
Autres produits d'exploitation	6 961	6 924

La production immobilisée comprend principalement :

- LINKEYS FRANCE :
 - o 100 K€ de recherche et développement
 - o 60 K€ d'application technique
- TERRA NOSTRA DEVELOPPEMENT :
 - o 128 K€ de refonte du site internet

Les subventions d'exploitation comprennent principalement des subventions d'apprentissage.

Les reprises d'amortissements et provisions concernent principalement les reprises de provisions des créances clients, et la reprise de provision pour engagements de retraites de 62 K€.

Les transferts de charges concernent essentiellement le poste « Redevance loyer et véhicule » et les « produits à recevoir formation ».

La hausse des transferts de charges est directement liée à la progression des coûts d'hébergement de déplacement des intérimaires.

Note 3 - Autres charges et charges externes

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
Sous-traitance	1 535	1 586
Loyers	10 862	9 460
Assurance	945	919
Honoraires	2 655	2 057
Communication et publicité	1 014	848
Voyages et déplacements	20 813	17 589
Services bancaires	943	839
Autres achats et charges externes	1 871	1 785
Autres charges externes	40 639	35 082

Le poste « Voyages et déplacements » concerne, pour la majorité du solde, les indemnités de grands déplacements payées aux salariés intérimaires. Cette indemnité concerne les salariés du BTP. C'est une allocation forfaitaire attribuée aux travailleurs lorsque leur lieu de travail est trop éloigné de leur lieu d'habitation. Ce montant figure sur les bulletins de salaires mais il n'est pas soumis à charges sociales. Ces indemnités s'élèvent à 18 707 K€ au 31/12/2022 contre 16 208 K€ au 31/12/2021.

Note 4 - Charges de personnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
Salaires et traitements	100 403	90 938
Charges sociales	26 395	24 808
Participation / Intéressement	38	42
Charges de personnel	126 835	115 787

L'effectif du groupe à la clôture se présente ainsi par catégorie* :

Catégories	31/12/2022	31/12/2021
Permanents	447	404
Intérimaires	2 821	2 498
Effectif	3 268	2 902

* Les effectifs permanents sont mentionnés en « équivalent temps plein ».

Note 5 - Dotations aux amortissements et provisions

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
Dotations aux amortissements sur immobilisations	1 357	1 103
Dotations aux provisions sur immobilisations	0	0
Dotations aux provisions sur actif circulant	243	276
Dotations aux provisions pour risques et charges	76	197
Dotations aux amortissements et provisions	1 675	1 575

Note 6 - Résultat financier

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
Produits de participations	6	69
Produits des autres immobilisations financières	4	0
Différences positives de change	114	143
Produits nets sur cession de VMP	2	1
Autres intérêts et produits assimilés	27	29
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	0
Total des produits financiers	153	243
Intérêts et charges assimilées	498	615
Différences négatives de change	45	69
Charges nettes sur cession de VMP	0	0
Autres charges financières	2	0
Dotations aux provisions	57	58
Total des charges financières	601	742
Résultat financier	-448	-500

Les différences positives et négatives de change concernent essentiellement LINKEYS.

Le poste « Intérêts et charges assimilées » concernent principalement les intérêts liés au factor et aux emprunts bancaires, et les agios bancaires.

Note 7 - Résultat exceptionnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	92	151
Produits de cession d'immobilisations	132	44
Autres produits exceptionnels sur opérations en capital	217	30
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	88
Total des produits exceptionnels	441	313
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	156	1 028
VNC des immobilisations cédées	65	115
Autres charges exceptionnelles sur opérations en capital	66	2
Dotations exceptionnelles aux provisions	250	19
Total des charges exceptionnelles	537	1 165
Résultat exceptionnel	-96	-852

Les produits exceptionnels sur opérations de gestion concernent essentiellement des ajustements sur des produits fiscaux répartis sur plusieurs entités.

Les autres produits exceptionnels sur opérations en capital concernent essentiellement une subvention d'investissement chez ARCADIA BFC.

Les charges exceptionnelles sur opérations de gestion concernent essentiellement des honoraires exceptionnels.

Les dotations exceptionnelles aux provisions concernent un risque lié à un contrôle Urssaf.

Note 8 - Impôts

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
Impôt sur les sociétés	671	475
Impôt différé	29	-438
Charge d'impôt	700	37

Le Groupe n'a pas opté pour le dispositif de l'intégration fiscale.

Déficits reportables :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
Déficit reportable initial	27 864	22 479
Déficit reportable consommé	3 659	3 788
Déficit reportable net	24 204	18 691

Preuve d'impôt :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
RESULTAT NET	-1 700	-182
Impôt sur les sociétés	671	475
IS Différé	29	-438
Sous-Total Impôt	700	37
Résultat avant IS	-1 000	-145
Taux IS	25%	26,5%
IS Théorique	-250	-38
Ecart IS théorique / IS Réel	950	75
ECART	0	0
Déficits reportables	984	-71
Autres décalages temporaires	-146	0
Différences permanentes	113	187
Différence de taux stés	4	40
Effet de l'imposition à taux réduit	0	0
Autres différences	-4	-80
Impôts expliqués	950	75

Note 9 – Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence

La quote-part présente la variation suivante :

	31/12/2022	31/12/2021
Résultats des sociétés mises en équivalence	9	18

Le résultat des sociétés mises en équivalence est déterminé en appliquant le pourcentage d'intérêts aux résultats des sociétés concernées. Ainsi, les variations constatées sont fonction des résultats.

Une seule société est intégrée selon la méthode de la mise en équivalence : CONTACT D PRO.

Note 10 – Résultat par action et résultat dilué par action

Le résultat net par action est obtenu en ramenant le résultat net au nombre pondéré d'actions en cours de l'exercice (soit 7 574 968 actions).

Le résultat net dilué par action est calculé par rapport au nombre moyen pondéré d'actions en circulation incluant la conversion potentielle de toutes les actions pouvant avoir un effet dilutif. Les bons de souscription d'actions liés aux obligations convertibles représentent des éléments dilutifs. L'emprunt obligataire convertible de 1 M€ figurant au passif au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2022 est susceptible d'aboutir à la conversion de 125 000 obligations en 125 000 actions. Cependant, le résultat net étant négatif, ces éléments ne sont pas considérés comme des instruments dilutifs.

Il se présente de la façon suivante :

	31/12/2022	31/12/2021
Résultat net (part du Groupe) (en milliers d'euros)	-2 120	-536
Nombre d'actions	7 574 968	7 574 968
Résultat par action (en euros)	-0,28	-0,07
Nombre d'action comprenant les éléments dilutifs	7 574 968	7 574 968
Résultat dilué par action (en euros)	-0,28	-0,07

Partie 4 - Notes sur les postes du bilan

Note 11 - Immobilisations incorporelles

Les écarts d'acquisition sont inclus dans les immobilisations incorporelles.

(en milliers d'euros)	Brut	Amortissements	Net
Valeur au 31/12/2021	13 066	-38	13 029
Ecart d'acquisition constaté au cours de l'exercice	1 274	0	1 274
Sortie	0	0	0
Autres variations	0	0	0
Dotations de l'exercice	0	0	0
Ecarts d'acquisition	14 341	-38	14 303

Les augmentations de participation de MARE NOSTRUM dans 2I 040, 2I 090, AC 050, AC 080, AC 090, AC 100, AC 190, AC 200, AC 210, AC 230, EIO20, INALVEA DEVELOPPEMENT, M010, MARE NOSTRUM ILE DE FRANCE, NRH 31, PLATINIUM, TRIDENTT 200 et TRIDENTT 220 pour 3 399 K€ ont engendré des écarts d'acquisition de 903 K€ au total.

De plus, MARE NOSTRUM a acquis des parts de L'AGENCE UNIQUE pour 427 K€, générant un écart d'acquisition de 344 K€.

Ces écarts d'acquisition provisoires n'ont pas fait l'objet d'une affectation aux actifs et passifs identifiés. L'exercice d'affectation aux actifs et passifs identifiés sera réalisé dans les délais légaux.

Au 31 décembre 2022, les écarts d'acquisition regroupés par groupe d'Unités Génératrices de trésorerie (métiers Travail Temporaire, Formation, Recrutement, Portage) ont fait l'objet de tests de valeur selon les hypothèses présentées dans la note 1.6.2.

Aucune dépréciation n'a été constatée sur la période.

Concernant notamment le métier Travail Temporaire ainsi que AT Patrimoine, une hausse de 1 point du taux d'actualisation, ou la baisse de 1 point du taux de croissance à l'infini réduirait l'écart entre valeur d'utilité et valeur nette comptable, sans conduire à enregistrer une dépréciation.

Les immobilisations incorporelles se présentent ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Brut	Amortissements	Net	31/12/2021
Ecarts d'acquisition	14 341	38	14 303	13 029
Frais d'établissement	18	18	0	0
Frais de recherche et développement	2 278	1 402	876	1 099
Concessions, Brevets, Droits similaires	2 923	760	2 163	2 168
Fonds de commerce	2	0	2	2
Autres immobilisations incorporelles	1 970	603	1 367	863
Immobilisations incorporelles	21 532	2 820	18 712	17 161

Le poste « Concession, Brevets, Droits similaires » est composé principalement de la marque AL&CO acquise par MARE NOSTRUM auprès de la société AL&CO DEVELOPPEMENT pour 1,2 M€ sur la base d'une valeur estimée à dire d'expert indépendant.

Aucun indice de perte de valeur n'a été constaté sur la période.

La variation des immobilisations incorporelles se présente ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	Acquisitions / Dotations	Cessions	Reclassements	Autres variations	31/12/2022
Ecarts d'acquisition	13 067	0	0	0	1 274	14 341
Amortissements des écarts d'acquisition	-38	0	0	0	0	-38
Frais d'établissement	19	0	-1	0	0	18
Amortissements des frais d'établissement	-19	0	1	0	0	-18
Frais de recherche et de développement	2 160	110	0	8	0	2 278
Amortissements des frais de recherche et de développement	-1 061	-341	0	0	0	-1 402
Concessions, brevets, droits similaires	3 077	161	-415	71	29	2 923
Amortissements des concessions, brevets, droits similaires	-910	-262	415	0	-4	-760
Droit au bail	0	0	0	0	0	0
Amortissements du droit au bail	0	0	0	0	0	0
Fonds de commerce	2	0	0	0	0	2
Amortissements des fonds de commerce	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	1 174	839	0	-43	0	1 970
Amortissements des autres immobilisations incorporelles	-311	-293	0	0	0	-603
Immobilisations incorporelles	17 161	214	0	36	1 299	18 712

Les augmentations des autres immobilisations incorporelles concernent principalement :

- LINKEYS FRANCE : 637 K€ d'application informatique
- TERRA NOSTRA DEVELOPPEMENT : 128 K€ de refont du site internet

Note 12 - Immobilisations corporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	Brut	Amortissements	Net	31/12/2021
Terrains	0	0	0	0
Constructions	75	56	19	24
Installations Techniques, Matériel & Outillage	140	74	66	32
Autres immobilisations corporelles	4 231	2 715	1 516	1 372
Immobilisations en cours	18	0	18	66
Immobilisations corporelles	4 464	2 846	1 618	1 494

La variation des immobilisations corporelles se présente ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	Acquisitions / Dotations	Cessions	Reclassements	Autres variations	31/12/2022
Terrains	0	0	0	0	0	0
Dépréciations des terrains	0	0	0	0	0	0
Constructions	72	1	0	2	0	75
Amortissements des Constructions	-48	-6	0	-2	0	-56
Installations techniques, matériel et outillage	99	41	0	1	0	140
Amortissements des installations techniques, matériel et outillage	-68	-7	0	0	0	-74
Autres immobilisations corporelles	3 811	595	-207	31	4	4 231
Amortissements des autres immobilisations corporelles	-2 439	-440	162	2	-4	-2 715
Immobilisations corporelles en cours	66	23	0	-71	0	18
Dépréciations des immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	1 494	207	-45	-37	0	1 618

Note 13 - Immobilisations financières

<i>(en milliers d'euros)</i>	Brut	Dépréciations	Net	31/12/2021
Participations	358	0	358	358
Créances sur Participations	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	50	0	50	50
Prêts	750	3	747	692
Autres Immobilisations Financières	2 036	0	2 036	2 287
Immobilisations financières	3 194	3	3 192	3 387

Le poste « Participations » au 31 décembre 2022 comprend :

- Des titres de la SOCAMETT et SOMUDIMEC pour 109 K€ : la SOCAMETT a pour objet de cautionner les Entreprises de Travail Temporaire (ETT) en matière de salaires versés aux intérimaires, d'indemnités de précarité d'emploi et d'indemnités compensatrices de congés payés, de cotisations obligatoires dues pour les salariés intérimaires. Le montant de la garantie financière est égal à 8% du chiffre d'affaires hors taxe des sociétés. En contrepartie, les sociétés de travail temporaire doivent acquérir des parts sociales de la SOCAMETT
- Des titres des sociétés non consolidées (250 K€).

Les titres des sociétés non consolidées sont répartis de la façon suivante :

Titres chez	Titres de	Valeur brute	Provision	% de détention	Commentaires
AC 020	SASP LT 65	5	0	Non connu	Influence négligeable
MARE NOSTRUM	LUDOVINO	2	0	34%	Influence négligeable
MARE NOSTRUM	SCI AV EUROPE	0	0	34%	Influence négligeable
MARE NOSTRUM	GDS 21	1	0	33%	Cession en cours
MARE NOSTRUM	ECOSPH'R	17	0	51%	Cession en cours
MARE NOSTRUM	ENIGMATIC	60	0	10%	Influence négligeable
MARE NOSTRUM	PRISMO	50	0	4%	Influence négligeable
MARE NOSTRUM	AL&CO DEVELOPPEMENT	0	0	13%	Influence négligeable
MARE NOSTRUM	COMMUNITY WEB	8	0	85%	N/S
MARE NOSTRUM	IMFA	10	0	67%	Fonds de dotation
MARE NOSTRUM	TIKOPIA	1	0	10%	Influence négligeable
MARE NOSTRUM	FCG	96	0	2%	Influence négligeable
Total		250	0		

Le poste « Autres immobilisations financières » est principalement composé de :

- dépôts de garantie
- fonds de garantie des organismes de caution du travail temporaire
- fonds de garantie des organismes d'affacturage (1 127 K€ au 31 décembre 2022 contre 1 482 K€ au 31 décembre 2021).

Note 14 – Titres mis en équivalence

Les titres mis en équivalence correspondent à la quote-part du Groupe dans l'actif net des sociétés intégrées selon la méthode de la mise en équivalence, à savoir : CONTACT D PRO.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	Dividendes	Résultat	Variation de périmètre	31/12/2022
Titres Mis en équivalence	32	-12	9	0	29

Note 15 - Clients et comptes rattachés

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
Valeur brute	25 977	24 739
Provisions	-683	-861
Valeur nette	25 295	23 878

Dans le secteur du travail temporaire, les comptes clients font l'objet d'une assurance-crédit (Allianz Trade notamment). L'analyse par échéance des créances clients se présente ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2022	Echéance moins d'un an	Echéance de 1 à 5 ans	Echéance plus de 5 ans
Créances clients	25 977	25 977	0	0

Les montants des créances cédées à l'organisme d'affacturage sont mentionnés dans les engagements hors bilan (Partie 6).

Note 16 - Autres créances et comptes de régularisation

<i>(en milliers d'euros)</i>	Brut	Provisions	Net	31/12/2021
Impôts différés actifs	945	0	945	996
Avances & Acomptes versés	2 163	0	2 163	2 421
Personnel & Organismes sociaux	1 253	0	1 253	1 000
Etat - Taxes et IS	826	0	826	1 675
Comptes de TVA	10 479	0	10 479	7 256
Comptes courants débiteurs	4 743	0	4 743	1 073
Autres Créances	3 231	0	3 231	4 879
Charges constatées d'avance	542	0	542	762
Charges à répartir	0	0	0	0
Primes de Remboursement des Obligations	0	0	0	0
Autres Créances et comptes de régularisation	24 182	0	24 182	20 063

Le poste « Avances et acomptes versés » (2 163 K€) comprend les fournisseurs débiteurs et les avoirs à recevoir.

Le poste « Etat – Taxes et IS » est composé de la créance de CICE après imputation du montant préfinancé, et d'autres crédits d'impôts.

Le poste « Comptes courants débiteurs » est principalement composé de :

- 3 228 K€ de comptes courants de sociétés liées hors périmètre, dont principalement :
 - o 2 019 K€ pour AEQUOR
 - o 896 K€ pour AZUR 4.0
 - o 170 K€ pour AL&CO DEVELOPPEMENT
- 144 K€ de comptes courants DOMINO ACTIO GRENOBLE, intégrée proportionnellement
- 83 K€ de capital souscrit par des minoritaires non appelé
- 788 K€ de *cash-pooling* avec des sociétés hors périmètre ou de solde de cash-pooling :
 - o 505 K€ pour AEQUOR
 - o 491 K€ pour R1 ENERGIE
 - o -473 K€ de solde de cash-pooling BPA
 - o 140 K€ pour COMMUNITY WEB
 - o 86 K€ pour MN IMMOBILIER
 - o 74 K€ de solde de cash-pooling BNP
 - o -35 K€ pour CONTACT D PRO (mise en équivalence)

Le poste « Autres créances » (3 231 K€) comprend des produits à recevoir afférents aux remboursements de formations et subventions d'apprentissage (644 k€) et des débiteurs divers dont 1 555 K€ concernent des parties liées (cf. Partie 6 : Autres informations - Parties liées).

L'analyse par échéance des autres créances se présente ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2022	Echéance moins d'un an	Echéance de 1 à 5 ans	Echéance plus de 5 ans
Avances et acomptes versés	2 163	2 163	0	0
C/C débiteurs	4 743	4 743	0	0
Personnel	1 253	1 253	0	0
Créances fiscales	826	826	0	0
TVA débitrice	10 479	10 479	0	0
Créances sur immobilisations	0	0	0	0
Autres créances	3 231	3 231	0	0
Charges constatées d'avance	542	542	0	0
Charges à répartir	0	0	0	0
Primes de remboursement des obligations	0	0	0	0
Autres Créances et comptes de régularisation	23 237	23 237	0	0

Le détail des impôts différés actifs et des impôts différés passifs de présente ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	Acquisitions / Dotations	Cessions / Consommations	Reclassements	Autres variations	31/12/2022
Engagements de retraite	49	0	-18	0	0	30
Activation déficits reportables	947	0	-32	0	0	915
IMPOTS DIFFERES ACTIF	996	0	-50	0	0	945
Décalage temporaire	230	0	-22	0	0	208
IMPOTS DIFFERES PASSIF	230	0	-22	0	0	208

Note 17 - Provisions pour risques et charges

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
Provision engagement personnel	122	184
Provisions pour risques	634	297
Provisions pour charges	3	27
Provisions pour risques et charges	759	508

La variation des provisions se présente ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	Dotations	Reprises	Reclasse- ments	Autres variations	31/12/2022
Provision engagement personnel	184	0	-62	0	0	122
Provisions pour risques	297	378	-40	0	0	634
Provisions pour charges	27	0	-24	0	0	3
Provisions pour risques et charges	508	378	-126	0	0	759

Les dotations aux provisions pour risques de 378 K€ comprennent :

- 52 K€ de provision de la prime de non-conversion liée à l'emprunt obligataire souscrit par la CASRA chez MARE NOSTRUM
- 76 K€ de provisions pour litiges
- 250 K€ de provision pour risques lié à un contrôle URSSAF

Les reprises de provisions pour risques concernent l'extinction d'un risque chez ALTROS INGENIERIE.

Les reprises de provisions pour charges concernent l'extinction de risques chez AC 120 (5 K€) et chez AT PATRIMOINE (19 K€).

Note 18 - Emprunts et dettes financières

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
Emprunts obligataires convertibles	1 000	1 000
Autres emprunts obligataires	0	0
Emprunts obligataires	1 000	1 000
Emprunts long terme	18 633	21 884
Autres emprunts et dettes financières	68	74
Concours bancaires courants	10 261	5 275
Intérêts courus	71	19
Emprunts et dettes financières	29 034	27 252
Endettement financier	30 034	28 252

Le détail des dettes par échéance se présente ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2022	Echéance moins d'un an	Echéance de 1 à 5 ans	Echéance plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	1 000	0	1 000	0
Autres emprunts obligataires	0	0	0	0
Emprunts long terme	18 633	9 229	9 404	0
Dettes de location-financement	0	0	0	0
Autres emprunts et dettes financières	68	68	0	0
Concours bancaires courants créditeurs	10 261	10 261	0	0
Intérêts courus	71	71	0	0
Endettement financier	30 034	21 156	8 878	0

Le poste « Emprunts obligataires convertibles » est composé d'un emprunt obligataire convertible en actions assorti de bons de souscription d'actions mis en œuvre par MARE NOSTRUM et souscrit par la société CASRA CAPITAL. 190 839 BSA ont été accordés, portant intérêts au taux annuel de 5%, à échéance au 11 juin 2026.

Le contrat de prêt senior signé le 29 novembre 2019 avec un pool bancaire afin de financer la prise de participation majoritaire dans le groupe AT Patrimoine incluait le respect au 31 décembre 2022 de deux ratios financiers :

- Ratio 1 : Dettes Financières Nettes Consolidées / EBITDA Consolidé \leq 2,5
- Ratio 2 : *Free Cash-Flow to the Firm* / Service de la Dette \geq 1.

Au 31 décembre 2022, ces deux ratios ne sont pas respectés.

Les banques prêteuses n'ayant pas encore accepté, à la date de l'arrêté des comptes, de renoncer à l'exigibilité anticipée prévue au contrat en cas de non-respect de l'un ou des deux ratios financiers ci-dessus, les capitaux restant dus au 31 décembre 2022 des emprunts concernés (3 798 k€) ont été reclassés en dettes inférieures à un an.

Le poste « Emprunts long terme » comprend :

MARE NOSTRUM - Comptes consolidés au 31 décembre 2022

Société	Montant à l'origine (en milliers d'euros)	Taux	Dernière échéance	Solde restant dû (en milliers d'euros)
MARE NOSTRUM	5 000	2,00%	sept.-26	2 857
MARE NOSTRUM	2 400	2,30%	déc.-25	1 200
MARE NOSTRUM	500	2,20%	mai-23	100
MARE NOSTRUM	466	1,62%	avr.-25	279
MARE NOSTRUM	150	1,00%	sept.-25	66
MARE NOSTRUM	200	1,05%	déc.-23	62
MARE NOSTRUM	500	1,59%	juil.-26	260
MARE NOSTRUM	200	1,05%	juin-24	82
MARE NOSTRUM	1 250	0,51%	juin-26	1 095
MARE NOSTRUM	1 250	0,68%	mai-26	1 009
MARE NOSTRUM	1 000	0,31%	mai-26	855
MARE NOSTRUM	1 000	0,73%	mai-26	811
MARE NOSTRUM	1 000	0,70%	juin-26	877
MARE NOSTRUM	500	0,80%	mai-26	428
MARE NOSTRUM	1 000	0,55%	juin-26	856
MARE NOSTRUM	1 000	0,73%	oct.-26	964
MARE NOSTRUM	1 000	0,30%	oct.-26	1 000
MARE NOSTRUM	500	0,80%	nov.-26	490
MARE NOSTRUM	1 000	0,55%	oct.-26	1 000
MARE NOSTRUM	1 250	0,73%	oct.-26	1 199
MARE NOSTRUM	1 250	0,63%	oct.-26	1 199
MARE NOSTRUM	600	2,37%	juin-26	514
21 090	100	1,31%	avr.-23	21
AT PATRIMOINE	57	0,70%	mai-23	11
AT PATRIMOINE	32	0,65%	déc.-23	11
AT PATRIMOINE	32	0,65%	déc.-23	11
AT PATRIMOINE	120	0,92%	janv.-24	13
AT PATRIMOINE	42	3,68%	déc.-23	27
AT PATRIMOINE	450	0,55%	mars-27	450
AT PATRIMOINE	450	0,73%	févr.-27	450
AT PATRIMOINE	125	0,55%	févr.-27	125
AT PATRIMOINE	125	0,73%	févr.-27	125
AT PATRIMOINE	33	0,90%	Dec-26	26
ALTROS SERVICE	82	1,10%	juin-26	64
C 010	71	1,38%	mai-24	28
LINKEYS	92	2,20%	sept.-22	50
LINKEYS	22	0,70%	mars-29	19
Total				18 633

L'endettement financier net se présente de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12 041	14 428
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	-10 261	-5 275
TRESORERIE NETTE	1 780	9 153
Dettes financières	19 772	22 977
ENDETTEMENT BRUT	19 772	22 977
ENDETTEMENT NET	17 992	13 823

Note 19 – Fournisseurs, autres dettes et comptes de régularisation

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
Impôts différés passifs	208	230
Fournisseurs	9 230	8 187
Avances & Acomptes reçus sur commandes	2 050	1 331
Personnel	7 523	7 533
Organismes sociaux	4 296	3 887
Comptes de TVA	18 105	14 749
Etat - taxes et IS	1 743	2 731
Dettes sur immobilisations & comptes rattachés	178	260
Comptes courants créditeurs	498	217
Autres dettes	672	383
Produits constatés d'avance	0	133
Fournisseurs, autres dettes et comptes de régularisation	44 503	39 641

Partie 5 - Notes sur le Tableau de flux de trésorerie**Note 20 – Variation du besoin en fonds de roulement**

La variation du besoin en fonds de roulement représente la variation des besoins de financements à court terme résultant des décalages de flux de trésorerie. Ces flux de trésorerie sont liés à l'activité opérationnelle du Groupe (décaissements et encaissements).

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
Variation des stocks	35	284
Variation des clients	- 1 459	- 916
Variation des créances d'exploitation	- 3 164	- 1 922
Variation des fournisseurs	1 483	709
Variation des dettes d'exploitation	3 524	3 365
Variation du besoin en fonds de roulement	418	1 520

Note 21 – Flux liés aux investissements

Les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles 1 770 K€ de sont essentiellement constituées par :

- LINKEYS FRANCE :
 - o 100 K€ de frais de recherches et développements
 - o 637 K€ d'application technique
- MARE NOSTRUM :
 - o 288 K€ d'installations générales, de matériels de bureau et informatiques et de mobilier
- PLATINIUM :
 - o 121 K€ de matériel industriel, d'installations générales, de matériels de bureau et informatiques et de mobilier
- TERRA NOSTRA DEVELOPPEMENT :
 - o 128 K€ de refonte du site internet

Le reste des acquisitions est réparti de manière disséminée sur la quasi-totalité des autres entités du Groupe, présentant des montants individuels non significatifs.

La trésorerie présente dans la société L'AGENCE UNIQUE au moment de son entrée dans le Groupe en 2022 s'élevait à 157 K€. MARE NOSTRUM ayant acquis ses titres pour 427 K€, dont 290 K€ comptant, l'incidence de cette variation de périmètre sur la trésorerie est de -133 K€ au 31 décembre 2022.

De plus, le pourcentage d'intérêts du groupe dans DOMINO ACTIO GRENOBLE, intégrée proportionnellement, passant de 49% à 26.34%, et sa trésorerie à l'ouverture étant de +281 K€, l'impact de ce changement sur la trésorerie du groupe est de -64 K€ au 31 décembre 2022.

Partie 6 – Autres informations

Société consolidante

La société MARE NOSTRUM, société consolidante des présents comptes, est elle-même détenue, à **46,77%**, par la SAS AEQUOR. C'est cette dernière qui est la société mère lors de l'établissement des comptes consolidés établis pour la consolidation légale.

Parties liées

Cette liste est établie pour les transactions :

- qui ne sont pas internes au Groupe consolidé,
- qui présentent une importance significative.

Il peut s'agir de facturations au titre de mandats, de loyers ou de prestations de services.

31/12/2022 :

Société (chez)	Société (avec)	Personne(s) concernée(s)	Montants (milliers euros)	Sens
MARE NOSTRUM	AEQUOR	Nicolas CUYNAT / Thierry DE VIGNEMONT	2 462	D
MARE NOSTRUM	AZUR 4.0	Nicolas CUYNAT / Thierry DE VIGNEMONT	843	D
TOTAL			3 305	D

31/12/2021 :

Société (chez)	Société (avec)	Personne(s) concernée(s)	Montants (milliers euros)	Se ns
MARE NOSTRUM	AEQUOR	Nicolas CUYNAT / Thierry DE VIGNEMONT / Frank HUEBER	2 361	D
MARE NOSTRUM	AZUR 4.0	Nicolas CUYNAT / Thierry DE VIGNEMONT / Frank HUEBER	683	D
MARE NOSTRUM	AL&CO DEVELOPPEMENT	Frank HUEBER	627	D
TOTAL			3 671	D

Monsieur Frank Hueber a démissionné de toutes ses fonctions et mandats en date d'effet du 31 juillet 2022.

La société MARE NOSTRUM réalise également des opérations avec des sociétés du périmètre mais qui ne sont pas consolidées. La liste de ces entités est incluse en Note 14 de la présente annexe.

Rémunération des dirigeants

Le 20 février 2020, le Conseil d'Administration de Mare Nostrum a fixé comme suit les rémunérations de ses dirigeants mandataires sociaux nommés par l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 18 janvier 2019 :

- Nicolas Cuynat :
 - 36 000 € annuels bruts au titre de ses fonctions de Directeur Général ;
- Thierry de Vignemont :
 - 36 000 € annuels bruts au titre de ses fonctions de Directeur Général Délégué ;
- Frank Hueber :
 - 36 000 € annuels bruts au titre de ses fonctions de Directeur Général Délégué.

Le 2 juillet 2021, le Conseil d'Administration a fixé comme suit la rémunération de Olivier Bani :

- 36 000 € annuels bruts au titre de ses fonctions de Directeur Général Délégué.

Les sociétés Financière Saint Vial, Vignemont Tous Travaux et AL&CO Développement ont par ailleurs respectivement été nommées Président Directeur Général, Directeur Général Délégué et Directeur Général Délégué de la Société 2iD, filiale à 95% de Mare Nostrum, et sont rémunérées au titre de ces mandats sociaux. A ainsi été mise en place par une Assemblée Générale du 27 décembre 2018, une rémunération fixe de 180 000 € annuels pour chacune de ces personnes morales mandataires sociaux.

Est par ailleurs envisagée mais non encore mise en place, une rémunération variable qui serait fonction d'atteinte d'objectifs qualitatifs et quantitatifs basés notamment sur les performances du Groupe, étant entendu que cette partie variable serait plafonnée à 50% de la partie fixe.

Engagements hors bilan

Créances financées par affacturage

Périodes	Montants financés
31/12/2022	18 565 K€
31/12/2021	15 432 K€

Sommes préfinancées au titre du CICE

Périodes	Montants préfinancés
31/12/2022	Néant
31/12/2021	7 911 K€

Autres engagements donnés

A la date du 31 décembre 2022 :

- Les modalités de financement du rachat des 30% d'ALTROS pour 277,5 K€ minimum ne sont pas définies, étant rappelé que ce rachat pourra intervenir jusqu'au 30 juin 2023
- Les modalités du financement du rachat des 10,01% d'AT PATRIMOINE ne sont pas définies, étant rappelé que ce rachat pourra intervenir :
 - A l'initiative du Vendeur entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2026
 - A l'initiative de Mare Nostrum entre le 1^{er} janvier 2027 et le 31 décembre 2027.

La valeur de rachat des 10,01% sera calculée selon la même méthode que celle retenue pour déterminer la valeur des 89,99% initialement acquis, appliquée aux résultats des trois derniers exercices annuels précédant la levée de la promesse de vente par le Vendeur (respectivement d'achat par Mare Nostrum).

Evènements postérieurs à la clôture

Conséquence du bris de covenants au 31 décembre 2022

Bien que les covenants relatifs à l'emprunt syndiqué dont le capital restant dû s'élevait à 4 571 k€ au 31 décembre 2022 n'aient pas été respectés, le groupe est confiant quant à l'issue des négociations entamées avec ses principaux créanciers pour réaménager son endettement, et a, par conséquent, arrêté ses comptes dans une perspective de continuité d'exploitation.
